

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DES ABRETS EN DAUPHINÉ
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Ordre du Jour :

| N° Ordre | Sujet |
|-----------|---|
| | Approbation du compte rendu de la séance précédente |
| 2024-F-01 | Avenant rue Victor Hugo TE38-Tranche 2 |
| 2024-F-02 | Attribution du marché de la construction du préau de l'école tazieff |
| 2024-F-03 | Convention de gestion du gymnase du colombier |
| 2024-F-04 | Acquisition de terrain pour élargissement du chemin de l'Etang d'Hières |
| 2024-F-05 | Tarifcation des badges salto |
| | Questions diverses |

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Lucie IOBBI NIVOL, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Frédéric DEGAETANO, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Corinne TIRARD, Pascale HUMBERT, Sabine SEIGLE-VATTE, Noël LECA, Frédéric ROCHE, Nathalie MEUNIER, Marie-Blanche PERRIN.

Absents excusés :

Chantal NELATON donne pouvoir à Daniel Meunier-Carrus,
Ludovic LEPRÊTRE donne pouvoir à Lucie Nivel,
Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pegoud,
Agnès DURAND donne pouvoir à Frédéric De Gaetano,
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc Cécillon,
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma Caron,
Philippe THIÉBAUT, Marwane ABDERRAHMAN, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT, Françoise MATHERN-DEGOBERT.

| | |
|------------------|---|
| 2024-F-01 | Avenant rue Victor Hugo TE38-Tranche 2 |
|------------------|---|

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2022-E-05 en date du 21 juillet 2022, adoptant la participation financière établie par le TE38 pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux BT et Télécom des tranches 1 et 2 de la rue Victor Hugo. La tranche 2 comporte une plus-value de 11 318 € correspondante à des travaux de démolition de bitume et enrobé à froid qui modifient le plan de financement initialement approuvé.

Rappel du plan de financement approuvé le 21 juillet 2022 et plus-value à délibérer :

| Réseaux | Montant initial de la participation | Plus-value | Nouveau montant de la participation définitive |
|----------------|-------------------------------------|------------|--|
| Electricité BT | 138 472 | 8 892 | 147 364 |
| Télécom | 38 892 | 2 426 | 41 318 |
| Total | 177 364 | 11 318 | 188 682 |

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le nouveau plan de financement ci-dessus avec le TE38 pour un montant supplémentaire de 11 318 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le plan de financement avec le TE38 ainsi que tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier et à payer le TE 38 en conséquence.

| | |
|------------------|---|
| 2024-F-02 | Attribution du marché de la construction du préau de l'école taziEFF |
|------------------|---|

Monsieur le Maire présente le rapport d'ouverture des plis de la consultation pour la construction d'un préau à l'école TaziEFF. Il rappelle que le dossier a été mis en ligne sur la plateforme e-marchespublics.com le 15 juillet. La date de remise des offres est fixée au 16 septembre à 12h00, afin de neutraliser la période des congés d'août. Le marché comporte 5 lots dont les offres sont :

| | Entreprise | Offre HT | Note prix/40 | Note tech/40 | Note délai/20 | Classement |
|--|-------------|-----------|---|--------------|---------------|------------|
| Gros oeuvre PERRROUSE offre de base | | 27124.80 | Une seule offre. Pas de classement possible. Etude technique pertinente. Offre totale dans le budget. | | | |
| Prestation complémentaire indispensable | 11428.70 | | | | | |
| Prestation facultative | 17627.91 | | | | | |
| Charpente CMCD offre de base | | 129096.35 | 40 | 40 | 20 | 1 |
| SPATIAL COUVERTURE OFFRE BASE | | 154851.29 | 33 | 10 | 20 | 2 |
| | | | Solution ne répond pas au CCTP, poteaux métalliques. | | | |
| VARIANTE BARDAGE AJOURE BOIS | | 19429.50 | | | | |
| Menuiserie | Pas d'offre | | | | | |
| Bardage métal | Pas d'offre | | | | | |
| Electricité CARON | | 1847.00 | Une seule offre, pas de classement | | | |

Monsieur le Maire propose de retenir les offres des entreprises

Lot 1 Gros oeuvre : PERROUSE

Lot 2 Charpente : CMCD

Lot 3 Menuiserie : Faute d'offre il est proposé de reconsulter au terme du chantier, et d'inscrire les crédits supplémentaires au budget 2025.

Lot 4 Bardage métallique : l'absence d'offre pour l'option du bardage métallique ne remet pas en cause la réalisation du préau qui est prévu en solution de base en bardage bois.

Lot 5 : Electricité : CARON

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Besma Caron qui s'abstient,

- **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :
 - Lot 1 Gros oeuvre : entreprise PERROUSE pour un montant de 56181.41€ prestations complémentaires incluses
 - Lot 2 Charpente : entreprise CMCD pour un montant de 129.96.35€ht
 - Lot 3 Menuiserie : lot reporté au budget 2025, faute d'offre. A reconsulter
 - Lot 4 Bardage métallique : Option non retenue, faute d'offre.
 - Lot 5 : Electricité : entreprise CARON pour un montant de 1847€ht
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

| | |
|------------------|--|
| 2024-F-03 | Convention de gestion du gymnase du colombier |
|------------------|--|

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le sivu du gymnase du collège Marcel Bouvier doit être dissout. Il rappelle qu'il ne reste plus que la commune des Abrets en Dauphiné, membre du sivu, toutes les autres communes ont demandé à sortir du syndicat, ce qui a été accepté. Il rappelle enfin qu'aucun budget n'a été voté en 2024 et que la trésorerie ne paie plus de factures et n'encaisse plus de recette pour le sivu, ce qui rend impossible la gestion de l'équipement au quotidien.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de signer une convention de délégation de gestion du gymnase du collège Marcel Bouvier. Cette convention permettra à la commune d'assurer le fonctionnement du gymnase, de payer les factures aux différents prestataires (ménage, assurance, électricité, contrôles techniques, maintenance...) et de facturer les heures d'utilisation du gymnase par les enfants du collège, au département.

Cette convention aura une durée de vie qui prendra fin avec la dissolution du sivu.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de gestion du gymnase du collège Marcel Bouvier par la commune des Abrets en Dauphiné ci-jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures de fonctionnement du gymnase et à émettre les titres de recettes relatifs à la mise à disposition de l'équipement aux enfants du collège Marcel Bouvier.
- **DIT** que cette convention prendra fin avec la dissolution du sivu du gymnase du collège Marcel Bouvier

| | |
|------------------|--|
| 2024-F-04 | Acquisition de terrain pour élargissement du chemin de l'Etang d'Hières |
|------------------|--|

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer un acte de rétrocession à titre gratuit au profit de la commune pour l'élargissement du chemin de l'étang d'Hières, avec la société Evaly Promotion, promoteur de projet immobilier.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la rétrocession de terrain appartenant à la société Evaly Promotion, au profit de la commune, à l'euro symbolique, pour l'élargissement du chemin de l'étang d'Hières.

| | |
|------------------|--------------------------------------|
| 2024-F-05 | Tarification des badges salto |
|------------------|--------------------------------------|

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer gratuitement aux associations utilisatrices de salles municipales qui en justifient le besoin, 3 badges SALTO maximum pour l'accès au bâtiment. Il propose que ces trois premiers badges soient remis gratuitement contre une caution de 30 € qui sera restituée au terme de l'utilisation. Il propose également qu'au-delà de trois badges, ou en cas de perte, tout badge supplémentaire soit facturé 30€ sans remboursement possible.

Il propose de remettre gratuitement aux agents de la collectivité, aux enseignants et aux élus, qui en justifient le besoin, un badge d'accès aux bâtiments publics qui les concernent. En cas de perte, tout nouveau badge sera facturé 30 € non remboursable.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **ATTRIBUE** gratuitement 1 badge par enseignant ou par agent municipal ou par élu, pour l'accès aux bâtiments publics.
- **ATTRIBUE** gratuitement 3 badges maximum par association contre une caution de 30€ par badge, qui sera restituée au terme de l'utilisation du bâtiment public.
- **FIXE** à 30€ le prix du badge supplémentaire à remettre aux associations au-delà des 3 premiers gratuits, ou aux agents ou enseignants ou élus au-delà du badge remis gratuitement, sans que ce badge soit remboursable au terme de l'utilisation.
- **FIXE** à 30€ la facturation d'un badge perdu, donné temporairement à un utilisateur privé, dans le cadre de la location d'une salle notamment.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention de mise à disposition du terrain de l'ancienne maison de retraite devrait être signée avec Territoire et Développement afin de réaliser quelques aménagements de mise en valeur de l'entrée de ville. A ce jour le dossier est en attente.

De la même manière, compte tenu de la difficulté de réaliser les programmes immobiliers depuis quelques temps, il a été négocié avec Maïa Immobilier de mettre à disposition le terrain afin de réaliser du stationnement. Aujourd'hui peu utilisé, il sera peut-être nécessaire de faire quelques aménagements complémentaires pour faciliter l'accès ou la signalisation.

Marie Blanche Perrin signale que le chemin du morand n'est pas éclairé.

Monsieur le Maire précise que des travaux complémentaires doivent être réalisés pour traiter ces problèmes techniques. Cela devrait être réglé rapidement.

Marie Blanche Perrin signale que les conseils municipaux ne sont plus affichés sur les panneaux lumineux et que ce conseil n'a pas été annoncé.

Monsieur le Maire confirme que des problèmes de communication interne ont conduit en effet à un défaut d'affichage. Une attention particulière sera apportée à la communication pour le prochain conseil municipal.

Philipper Latour informe le conseil municipal qu'une communication sera faite courant octobre pour constituer un groupe de travail sur les PDIPR.

Didier Buisson remercie les services techniques municipaux et plus particulièrement Fabien, Thierry, Bernard et Chloé qui ont beaucoup oeuvré durant la période estivale pour traiter les demandes de travaux dans les écoles, pour mettre en place les ppms, pour traiter les travaux dans le restaurant de fitilieu et régler les dernières demandes multiples de la PMI pour assurer une ouverture de la crèche dans les délais. Il rappelle également les travaux d'aménagement de la nouvelle salle des mariages et du conseil municipal, faite également en interne par les services techniques.

Philippe Latour rappelle également que 3 ombrières photovoltaïques sont en chantier sur la commune. Celles du parking de l'école Carre Pierrat et du parking de la salle des fêtes de la Batie sont traitées par les VDD et les fondations sont en cours. L'ombrière du parking de la salle Vercors est traitée en direct par la Mairie et le chantier débutera mi-octobre.

Une commission sera constituée pour travailler sur l'offre commerciale d'une électricité locale à proposer à la population pour l'automne 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00